

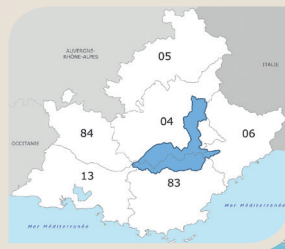
L'organisation pour la mise en place de la GEMAPI sur le territoire du Verdon

CONTEXTE

Le bassin versant du Verdon, concerné par neuf intercommunalités, fait l'objet d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) validé en 2014 et d'un contrat de rivière portés par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon (PNRV). Le syndicat mixte du PNRV a étendu son périmètre au 69 communes du bassin versant en distinguant un objet de "gestion du grand cycle de l'eau" sur le volet animation et concertation et un objet "Charte" dont le périmètre demeure sur 46 communes. Le périmètre du bassin versant compte neuf intercommunalités, dont essentiellement sept seront "actrices" de la GEMAPI, puisque deux sont à la marge avec seulement une partie de commune.

MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE

- Pour les actions GEMAPI, des conventions ont été signées entre le Syndicat mixte du Parc et les intercommunalités du bassin versant pour acter des co-financements (travaux en rivières, étude de danger). Cette étape a permis un premier travail conjoint entre le syndicat et les EPCI FP et une prise de conscience des enjeux de la gestion de l'eau par ces derniers.
- Diagnostic de territoire regroupant les actions pouvant relever de la GEMAPI à l'échelle du bassin versant (septembre 2017).
- Prospective financière appuyée sur une programmation sur 5 ans (2019-2023) en cours.
- Propositions aux élus et techniciens des EPCI FP des scénarios sur l'organisation, la mutualisation, la solidarité à mettre en place (en cours).



La gestion de l'eau représente un des rôles historiques du Parc du Verdon à travers notamment la préservation des milieux aquatiques et la conciliation des usages. Il était donc logique que les élus veuillent conserver cette gestion à l'échelle du bassin versant.

Cela explique la démarche d'extension du périmètre du syndicat et la volonté de mener une démarche d'organisation de la compétence GEMAPI.

*Jacques Espitalier,
Vice-président du syndicat mixte du Parc
en charge de l'eau et des milieux aquatiques*



ZOOM SUR...

Le bassin versant du Verdon regroupe des entités territoriales diversifiées dont les enjeux sont très éloignés : de la vallée encaissée du Haut Verdon à la plaine agricole de la Durance et du plateau de Valensole. Le territoire de la communauté de commune Alpes Provence Verdon est par exemple très étendu avec une faible population, donc des moyens réduits face à des enjeux torrentiels importants. Ces différences sont parfois difficiles à intégrer au sein d'une même gestion de l'eau.

QUI FAIT QUOI ?

- ▶ Rôle du Syndicat sur le Hors-GEMAPI : objet 2 du Syndicat (animation et portage du SAGE et du contrat de rivière).
- ▶ Rôle du Syndicat sur la GEMAPI : pendant la période transitoire, le Syndicat porte les actions dans le cadre de conventions dont l'autofinancement est supporté par les EPCI FP. À partir de 2020, l'organisation est en cours de définition, le portage par délégation / transfert au Syndicat mixte du PNRV est envisagé.



EN SAVOIR +



• ARPE PACA :

Claire POULIN / 04 42 90 90 58 / c.poulin@arpe-paca.org
Nicolas METSU / 04 42 90 90 53 / n.metsu@arpe-paca.org

Retrouvez d'autres retours d'expériences sur :
arpe-paca.org // rrgma-paca.org

FINANCEMENT DE LA GEMAPI

Les clés de répartition pour la GEMAPI sont toujours en cours de discussion à l'automne 2018 au sein des comités de pilotage GEMAPI Verdon. Seule la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon avait mis en place la taxe en 2018.

En 2019, Provence Alpes Agglomération et la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon vont également l'appliquer. Pour la période transitoire, des actions sont déjà mutualisées comme le poste Gemapi, l'entretien de rivière, le renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) avec des clés de répartitions basées sur des critères comme la surface de bassin ou le linéaire entretenu.

CONTACT



Anne VARY
Syndicat Mixte de Gestion
du Parc naturel régional du Verdon
04 92 74 68 00
avary@parcduverdon.fr

STRUCTURE PORTEUSE DE LA DÉMARCHE :

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

LISTE DES GESTIONNAIRES DE BASSIN VERSANT CONCERNÉS SUR LE TERRITOIRE :

- ▶ Syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon
- ▶ SIVU d'Entretien des Berges du Verdon (intervient en régie pour l'entretien des berges sur le haut et moyen Verdon).

LISTE DES EPCI CONCERNÉS SUR LE TERRITOIRE :

- ▶ Durance Luberon Verdon Agglomération
- ▶ Provence Alpes Agglomération
- ▶ Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
- ▶ Communauté d'Agglomération Pays de Grasse
- ▶ Communauté d'Agglomération Dracénoise,
- ▶ Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
- ▶ Communauté de Communes Provence Verdon
- ▶ à la marge : Métropole Aix Marseille Provence et Communauté de Communes Pays de Fayence

NOVEMBRE 2018